Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_038-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick **(dès son arrivée à 20h20 pour la délibération n°2026-035)**, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. CORMAND Yvon
M. ALLAND Patrick	a donné procuration à	M. HERVE Pascal **(jusqu'à son arrivée à 20h20 - délibération n°2026-034)**

Secrétaire de séance : M. NAVINER André

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS) et Mme ALLOYER LEMPERIERE Ingrid (responsable Finances)

DÉLIBÉRATION N° 2026-038

Rapporteur : Sandra LE MEUR, Adjointe au Maire

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION – CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION ET À L'ENCADREMENT DE LA PAUSE MÉRIDIENNE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE CHANTECLAIR

En raison d'une hausse importante des effectifs de l'école Chanteclair, notamment chez les enfants de classes maternelles, le service de Restauration Scolaire, en collaboration avec la direction de l'école privée et la présidence de l'OGEC, s'est questionné sur l'amélioration de la prise en charge de ces enfants.

L'objectif de ce travail est double :

- Absorber l'augmentation du nombre de repas,
- Garantir un environnement plus respectueux du rythme et des besoins de chaque tranche d'âge.

Il a été identifié un temps de repas trop long, accidentogène et propice au chahut.
Parfois, certains petits s'endorment à table.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_038-DE

Pour mieux respecter le rythme de l'enfant, la proposition est de raccourcir le temps de restauration au profit d'une pause récréative avant la sieste. Concernant l'encadrement, l'école privée bénéficiera du renfort de deux agents municipaux, complétant ainsi l'action de l'agent de l'OGEC qui devra également être présent dans l'enceinte de l'école.

Cette nouvelle organisation proposée, sera mise en œuvre à partir du mardi 10 mars et soumise à une phase de test jusqu'au 30 mars, période d'observation, d'analyses et de réajustements, le cas échéant.

Dans cette perspective, une convention entre la Commune et l'OGEC est proposée pour définir :

- Les modalités de prise en charge des élèves de l'école Chanteclair durant la pause méridienne,
- Les conditions de mise à disposition conjointe de personnels et de locaux.

Une annexe détaillant le fonctionnement des flux et des services du temps méridien est jointe à la convention.

Vu l'avis de la commission Enfance Jeunesse Familles Vie Scolaire réunie le 27 janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE la proposition de réorganisation de la pause méridienne pour les enfants de l'école Chanteclair,**

- **PREND ACTE de la phase de test qui se déroulera du 10 au 30 mars, durant les journées d'école, soit pendant 12 jours,**

- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention relative à l'organisation et à l'encadrement de la pause méridienne des élèves de l'école Chanteclair avec l'OGEC de Trégueux,**

- **CONFIRME qu'un bilan sera établi à l'issue de la période d'essai dans l'objectif, si les résultats sont pertinents, de pérenniser l'organisation de la pause méridienne jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026.**

A Trégueux, le 09 mars 2026

Le secrétaire de séance,
M. NAVINER André

Le Maire,
Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine